

PRESENTS : RIEHL, SCHLOSSER, MATHIEU, VATAUX, KREMPP, PINOT, DUBOIS, LANTZ, PERNON, HENRY, FOERSTER.

ABSENTS EXCUSES : MOMBERT pouvoir à MATHIEU, MANGEOL pouvoir à PINOT.

ABSENT : MARECHAL jusqu'à 20h05.

- 1) Le Conseil Municipal désigne M. Claude SCHLOSSER, secrétaire de séance.
- 2) Le maire présente aux conseillers municipaux M. Jacky BLETTNER, nouveau gestionnaire des gîtes communaux, du camping et du Foyer.
- 3) Le maire donne la parole à M. François MOUCHOT qui présente aux conseillers municipaux la formation aux 1^{ers} secours.

4) MODIFICATION POSTES

Le maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de transformer :

- le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet (32/35^{ème}) en emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet (35/35^{ème}),
- le poste d'agent spécialisé des écoles maternelles 1^{ère} classe à temps non complet (32/35^{ème}) en emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles 1^{ère} classe à temps complet (35/35^{ème}),

en tenant compte des dispositions règlementaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- la modification du poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet (32/35^{ème}) en emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet (35/35^{ème}),
- la modification du poste d'agent spécialisé des écoles maternelles 1^{ère} classe à temps non complet (32/35^{ème}) en emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles 1^{ère} classe à temps complet (35/35^{ème}),
- les échelles indiciaires, les conditions de recrutement et les durées de carrière sont celles prévues par les dispositions législatives,
- les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget communal aux articles et chapitres prévus à cet effet.

POUR : 13	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

5) TRAVAUX A.E.P. RUE DU MOULIN ET RUE DE L'ECOLE MATERNELLE

Le maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'une école et l'aménagement des espaces publics. Il présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise REICHART, pour les travaux de renforcement de la conduite de distribution d'eau potable rue du Moulin et rue de l'Ecole Maternelle, d'un montant de 56 978,00 € HT, soit 68 145,69 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à signer ce devis.

POUR : 13	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

6) DEMANDE REMBOURSEMENT LOCATION

Le maire présente au Conseil Municipal la demande de Mme Marie-Claude MARCEL de remboursement de l'acompte versé pour la location de la salle des fêtes, d'un montant de 120,00 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise le maire à procéder au remboursement demandé.

POUR : 13	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

7) DEMANDE SUBVENTION

Le maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques « La Truite » (A.A.P.P.M.A.).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder la subvention suivante pour 2012 :

- A.A.P.P.M.A. : 500 €.

POUR : 13	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

20H05 : arrivée de M. Marechal

8) DEMANDE SUBVENTION

Le maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de la Croix Rouge Française.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder la subvention suivante pour 2012 :

- Croix Rouge Française : 1 000 €.

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

9) DEMANDE SUBVENTION

Le maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Abreschviller.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder la subvention suivante pour 2012 :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 1 403,70 €.

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

10) TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

Le maire présente au Conseil Municipal la demande d'admission en non-valeur du Receveur de Lorquin :

- Etat du 15.12.2011 pour des factures du périscolaire d'un montant total de 100,30 €,
- Etat du 15.12.2011 pour des factures d'eau d'un montant total de 25,06 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces non-valeurs.

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

11) CORRESPONDANT CNIL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

- M Claude SCHLOSSER, correspondant CNIL.

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

12) ACHAT TERRAINS ET MATERIEL

Le maire rappelle au Conseil Municipal la cessation d'activité de la scierie GROSJEAN et l'offre de cession de la SCI du Moulin concernant les terrains section 13 n° 1, 2, 3, 67 et 74 d'une capacité de 64,55 ares, les bâtiments et le matériel suivant liste jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide l'achat des terrains section 13, n° 1, 2, 3, 67 et 74 d'une capacité de 64,55 ares, pour un montant total de 95 000,00 €,
- décide l'achat du matériel selon liste jointe pour un montant total de 25 000,00 € H.T., lequel sera destiné à être revendu,
- autorise M. Claude SCHLOSSER à signer l'acte d'achat chez le notaire,
- les frais de notaire seront à la charge de la commune
- ouvre les crédits au budget 2012 par transfert du compte 2313 « Opération 35- Groupe Scolaire » vers le compte 2111 « Achat de terrains » pour 130 000 €.

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

13) CONVENTION CIS

Le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 29 mars 2012 et la réponse du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle du 16 avril 2012 concernant la restructuration du Centre d'Intervention de Secteur d'Abreschviller.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de signer la convention telle que proposée.

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

14) TARIFS LOCATION DRAPS ET MENAGE GITE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de location des draps et le ménage du gîte comme suit :

- location de draps gîte (l'unité) : 5,00 €
- ménage gîte : 150,00 €.

La régie de recette du gîte communal est étendue au recouvrement de ces deux produits.

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

15) DIVERS

- Le maire informe l'assemblée que la convention avec l'AGLM (centre équestre) instaurant la mise à disposition de biens immeubles, sera signée prochainement.
- Mlle Amélie Cochelin d'Abreschviller a été sacrée vice-championne de France de Lutte en catégorie minimes.
- M. Ballingall fait appel à des bénévoles dans le cadre de la création d'une association dont le but sera l'apprentissage de l'anglais à titre gracieux.
- Le trottoir de l'église est en cours de réfection par les agents de la commune.
- Les commerçants locaux seront conviés à une réunion préparatoire à la MAXI-VERTE du mois d'août prochain.
- Mlle Mandy Toubhans prendra le relais de l'accueil en mairie pendant le congé de maternité de Mme Adeline Coll.
- La kermesse de l'école élémentaire se tiendra le dimanche 20 mai 2012.

La séance est levée à 21h15.